

**Atteindre nos objectifs de traitement des déchets passe par la valorisation des biodéchets, valorisation dépendante de nouveaux équipements et de nouveaux espaces.**

## Calendrier prévisionnel

### OCTOBRE 2018 – PHASE 1 :

- État des lieux
- Éléments de benchmark
- Cartographie des stratégies de compostage
- Cartographie des systèmes de collectes sélectives

### DÉCEMBRE 2018 – PHASE 2 :

- Scénarios d'évolution

# QUELS ESPACES POUR LES BIODÉCHETS DANS LA MÉTROPOLE ?

## NOTE DE CADRAGE

Différents termes existent aujourd'hui pour qualifier les déchets composés de matières organiques : déchets biodégradables, déchets organiques ou encore biodéchets. Ces déchets recouvrent des formes très variées (légumes et restes alimentaires, produits animaux, déchets de jardinage, boues de stations d'épuration, papiers, cartons). Ils représentent près de 20 % de la poubelle verte/grise des ménages. Leur caractéristique commune est que des micro-organismes y vivent et y prolifèrent permettant une décomposition et une valorisation de la matière organique de différentes manières (production de compost, de biogaz, de digestat), des processus s'ins-

crivant pleinement dans une logique d'économie circulaire.

Avec un contexte réglementaire qui établit une obligation de tri à la source pour les gros producteurs (loi Grenelle 2 de 2011) et prévoit la généralisation pour tous les producteurs de déchets organiques avant 2025 (loi TECV de 2015), il se crée un contexte favorable pour tendre vers la réduction des déchets aujourd'hui encore principalement envoyés, sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, en incinération (71 % des déchets ménagers et assimilés – DMA – en 2014) ou à l'enfouissement (12 % des DMA).



Composteur de quartier de la gare de Reuilly, Paris 12<sup>e</sup>. © Apur

L'accueil de ces nouveaux flux nécessitera l'adaptation des sites industriels actuels mais aussi la création de nouveaux lieux : lieux pour accueillir les nouvelles « briques » du système de collecte (bacs, points d'apport volontaire, bennes ou péniches, sites de transfert, etc.) et du système de valorisation (installations de compostage individuelles, collectives, ou industrielles, centre de méthanisation).

Aujourd'hui, tout cela est embryonnaire. La montée en puissance enclenchée repose aujourd'hui sur des initiatives d'échelle locale (promotion du compostage individuel ou collectif), et à grande échelle sur l'exploitation d'installations existantes souvent distantes (centres de compostage de grande couronne, de méthanisation en Normandie ou dans les Hauts-de-France). D'autres projets sont aujourd'hui lancés soit pour adapter les installations actuelles (centre de Romainville, d'Ivry) ou pour en créer de nouvelles publiques ou privées (projet de méthanisation à Gennevilliers, centre de transfert Suez à Limeil-Brévannes, partenariat SIAAP-SYCTOM, etc.). Ces projets permettront de répondre à une partie des nouveaux besoins, au moins à court et moyen terme.

### UN CADRE LÉGAL FORT

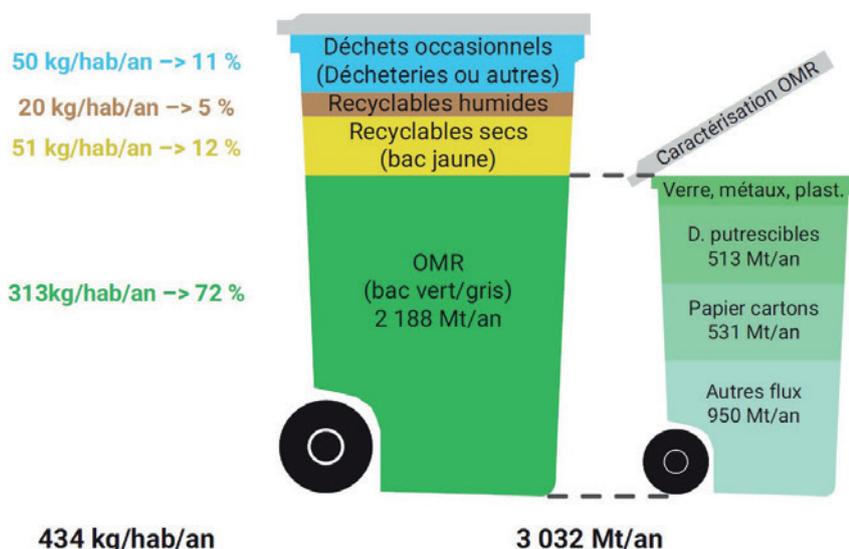
Ce que dit la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV, 2015) :

Le service public de gestion des déchets « progresse dans le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire. »

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 implique de relever encore l'ambition et nous demande une augmentation rapide des volumes à traiter, donc plus de place, d'espaces réservés pour ces traitements. Il va s'agir de privilégier la gestion locale là où c'est possible et concentrer une gestion globale sur le reste du territoire, de redimensionner l'appareil industriel au plus juste, d'optimiser la localisation des installations en fonction de leur impact carbone.

L'accueil de ce nouveau flux nécessitera l'adaptation des sites industriels actuels mais aussi la création de nouveaux lieux

### LES DÉCHETS DES MÉNAGES À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLÉ PAR TYPE DE COLLECTE EN 2014



**513 000 t**

c'est le gisement de biodéchets présents dans les bacs OMR de la Métropole en 2014, soit 73 kg/hab/an sans valorisation spécifique

Source : croisement des données ORDIF 2014 et DPE/Paris 2014



### DES INITIATIVES ET UN APPAREIL INDUSTRIEL QUI COMMENCE À S'ADAPTER

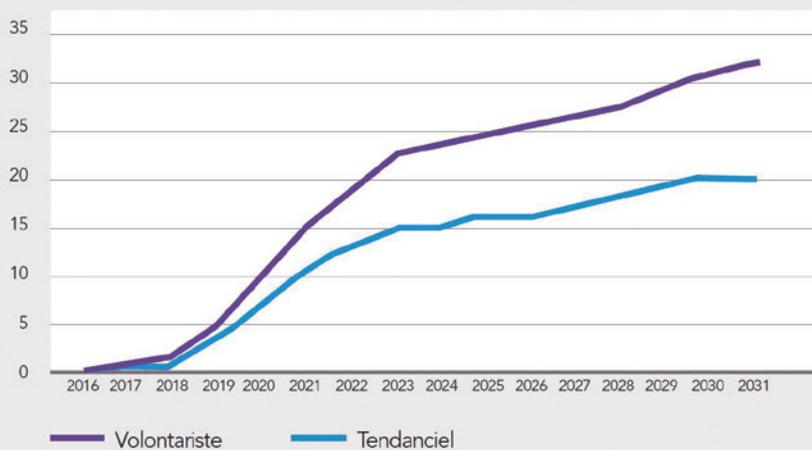
- Centre d'enfouissement
- Usine d'incinération
- Unité de méthanisation
- Centre de transfert biodéchets
- ⊕ Station d'épuration
- Réseau de transport de gaz (GRT)
- Centre de transfert biodéchets en projet
- Unité de méthanisation en projet

### Poser les bases d'un système optimisé de gestion et de traitement des biodéchets dans une métropole neutre en carbone

S'inscrivant dans le cadre partenarial du programme de travail de l'Apur de l'année 2018-2019, et dans le prolongement des travaux menés autour de l'Atlas des Grandes Fonctions Métropolitaines, l'étude sur la valorisation des biodéchets visera à dessiner les contours du système optimisé de gestion et de traitement des biodé-

chets à l'orée de l'objectif de neutralité carbone. Elle sera menée en lien étroit avec les acteurs du secteur dont le Syctom. Ceux-ci apporteront leur connaissance des systèmes, actuels et futurs, de gestion et de traitement des biodéchets sur son territoire ; l'Apur de son côté mettra à contribution sa connaissance des typologies bâties et des réseaux du territoire, des processus de transformation connus du territoire et sa connaissance des opportunités foncières possibles.

## COMPARAISON DES DEUX SCÉNARIOS - BIODÉCHETS



© Sycatom

## ÉVOLUTION DU RATIO DE COLLECTE DES BIODÉCHETS À HORIZON 2031 SUR LE TERRITOIRE DU SYCTOM (EN KG/HAB/AN)

Source : Sycatom, Pour une gestion ambitieuse et responsable des déchets métropolitains, septembre 2017

Dans ses éléments de prospective, le Sycatom évalue l'évolution de la collecte suivant deux scénarios traduisant la volonté des collectivités de répondre aux exigences légales à l'horizon 2025. Après une croissance quasi-exponentielle, jusqu'à la couverture presque complète du territoire du Sycatom (d'ici 2023), l'augmentation des tonnages collectés devrait croître de façon plus régulière. La différence entre les deux exercices repose sur des hypothèses plus ou moins optimistes sur la vitesse de déploiement de la collecte séparée dans les communes et sur le nombre de foyers participant à ce tri au sein des communes couvertes. Selon le Sycatom, le gisement pourrait ainsi atteindre 143 000 t en 2025 et 188 000 t en 2031 pour le scénario volontariste.

L'étude proposée sera réalisée en deux phases.

Une première partie des travaux permettra de dresser un état des lieux des systèmes existants et des actions entreprises sur l'ensemble des territoires de la Métropole à ce jour : compostage collectif et individuel, mise en place de collectes sélectives à destination de différents types de producteurs (gros producteurs, ménages) sur la base des éléments connus par les acteurs du secteur, complétés si nécessaire d'enquêtes à mener auprès des collectivités :

- éléments de benchmark ;
- stratégies compostage : cartographies à l'échelle du territoire de la Métropole du Grand Paris des sites de compostage (individuels et collectifs) ;
- collectes sélectives : cartographies des systèmes mis en place (secteurs de collecte voire points précis de collecte des gros producteurs, lieux de stationnement des bennes, centres de transferts, centres de traitement).

Les dispositifs projetés connus mais non encore mis en œuvre seront intégrés

à cette analyse. Une analyse des différents dispositifs mis en place permettra d'en faire ressortir les contraintes et potentiels.

La seconde partie de l'étude visera à poser les bases d'un système optimisé de gestion des biodéchets à l'horizon 2050. À cet effet, il proposera des scénarios d'évolution des éléments spatiaux en prenant comme objectif le cadre légal et en intégrant à la fois le tendanciel illustré par les éléments recueillis dans la première, les scénarios d'évolution de production de ces déchets envisagés au premier rang desquels le Sycatom, et les contraintes et potentiels des tissus constitués. Par exemple, l'hypothèse d'une gestion locale généralisée pour les tissus pavillonnaires (compostage ou méthanisation individuels), des lieux de gestion collective aux abords des lieux de transport, etc.

Le calendrier des deux phases est le suivant :

- première partie en octobre 2018 ;
- seconde partie en décembre 2018.

Directrice de la publication :

**Dominique ALBA**

Note réalisée par : **Olivier RICHARD**

Cartographie et traitement statistique :

**Apur**

Photos et illustrations :

**Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

[www.apur.org](http://www.apur.org)

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

